

Mesdames et messieurs les marins réservistes,



CV Serge Bordarier
Délégué aux réserves
de la Marine (DRES-M)



En ce début d'année 2021, j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux de réussites.

L'année 2020 s'est achevée, touchée pour la réserve par la crise COVID-19 et des contraintes budgétaires.

2021 a pour objectif la stabilisation de notre modèle: les plans d'armement (PAR) ont été validés, la vision est claire pour l'année à venir.

La réserve confirmera cette année son caractère pleinement opérationnel. Plusieurs d'entre vous seront prochainement déployés à bord du porte-avions au sein du groupe aérien embarqué, ainsi que sur le porte-hélicoptères amphibie *Tonnerre* dans le cadre de la mission *Jeanne d'Arc*. Les réservistes naviguent, plongent, volent, sont projetés.

Vous trouverez dans cette newsletter, un point sur les modalités de communication vers les réservistes ainsi qu'un bilan des travaux d'avancement 2020 – Bonne lecture !

Communication vers les réservistes

Les réservistes sont des marins qui peuvent être durablement éloignés de leur unité, voire parfois isolés. Pour eux, la permanence du lien avec la Marine est importante afin de rester au fait de l'actualité du ministère et de la réserve en particulier.

La galaxie Cols Bleus et les sites *etremarin.fr* et *familledemarins* relaient des informations générales sur la Marine et ses marins. Le Journal Officiel publie les décisions de nominations, de promotions.

En complément, et plus spécifiquement, des supports et outils de diffusion permettent de recevoir à distance les informations destinées aux réservistes, préparées par la DPMM. Il s'agit pour l'essentiel de :

- Lettres d'information générale du DRES-M et de gestion des APER ;
- Portail RH internet (<https://www.rh.marine.defense.gouv.fr/>) et groupe Facebook « Réserve Marine nationale ».

Pour des questions précises, le correspondant réserve de la Marine (ccro.marine@gmail.com), et les correspondants APER restent les relais à privilégier.

Bilan des travaux d'avancement 2020

L'avancement dans la réserve se fait exclusivement au choix. Il récompense la qualité des services effectués dans la réserve

Pour être étudié, l'intéressé doit être sous ESR au 1^{er} décembre de l'année et avoir une ancienneté minimale dans le grade détenu.

Les jours d'activité réalisés, les évaluations des unités et classements des autorités de synthèse (APAR), sont tout particulièrement examinés par la commission de la direction du personnel.

Au bilan, environ 250 marins ont été promus, 16 de plus que l'année précédente, malgré le contexte sanitaire qui a réduit conjoncturellement la capacité de réaliser des activités. Les promotions de cette année ont ainsi souligné le besoin de la Marine en jeunes réservistes.